

Trihalométhanes

Les trihalométhanes (THM) sont un groupe de substances chimiques qui peuvent contaminer l'eau potable. Les THM se forment lorsque le chlore utilisé pour désinfecter l'eau réagit avec les matières organiques naturelles (végétation, feuilles mortes, etc.) présentes dans l'eau. La contamination par les THM se produit surtout dans les réseaux d'eau potable alimentés par une eau de surface, comme les lacs ou les rivières. La concentration de THM dans l'eau tend à augmenter pendant l'été et au début de l'automne.

Au Québec, la norme pour la concentration de THM est de 80 microgrammes/litre (80 µg/L). Il s'agit d'une moyenne annuelle à ne pas dépasser. Ce sont les responsables des réseaux d'aqueduc, dont les municipalités, qui ont la responsabilité de s'assurer du respect de cette norme.

Risques pour la santé

Une personne peut être exposée aux THM présents dans l'eau courante de trois façons :

- en buvant de l'eau;
- en respirant des vapeurs d'eau;
- par contact de l'eau contaminée avec la peau pendant le bain ou la douche.

L'exposition prolongée (pendant au moins 20 ans) à une concentration élevée de THM dans l'eau pourrait faire légèrement augmenter le risque de cancer de la vessie.

Protection et prévention

Si les responsables des réseaux d'aqueduc de votre municipalité vous informent que les niveaux de THM de l'eau du réseau sont élevés, vous ne devez pas nécessairement cesser de consommer l'eau du robinet. Cependant, vous pouvez prendre des mesures préventives et réduire votre exposition aux THM :

Si vous utilisez un pichet, remplissez-le et placez-le au réfrigérateur sans couvercle pendant 24 heures avant de consommer l'eau. Cela permettra aux THM de s'évaporer en partie dans l'air.

Lorsque vous prenez un bain ou une douche, ouvrez une fenêtre ou faites fonctionner le ventilateur pour bien aérer la salle de bain.

La consommation d'eau embouteillée peut constituer une solution de rechange à l'eau du robinet, si la contamination aux THM est importante.

Vous pouvez aussi utiliser un appareil pour traiter l'eau, comme un pichet filtrant, ou installer un filtre sur le robinet ou sous l'évier. Ces appareils doivent être certifiés conformes à une norme NSF/ANSI concernant l'élimination des substances organiques volatiles. Vous devrez entretenir régulièrement ces appareils selon les directives du fabricant.

Même si l'eau du robinet est contaminée par les THM, vous pouvez continuer de l'utiliser pour :

- vous brosser les dents;
- laver les fruits et les légumes;
- préparer les aliments faits avec de l'eau, comme la soupe et le riz;
- laver la vaisselle et les vêtements.

Vous pouvez préparer le lait maternisé avec de l'eau du robinet, à condition d'avoir fait bouillir cette eau à gros bouillons durant au moins 1 minute. Les THM seront évaporés et, de plus, vous vous assurez de détruire tous les microbes.